



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23607
19 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

NOTE VERBALE DATEE DU 14 FEVRIER 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DES EMIRATS ARABES UNIS AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Emirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à la note de celui-ci publiée sous la cote SPC/2/92(1) en date du 28 janvier 1992, a l'honneur de lui faire savoir que les Emirats arabes unis appuient pleinement la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité datée du 23 janvier 1992 concernant la situation en Somalie et qu'ils ont pris les mesures nécessaires pour assurer la pleine application du paragraphe 5 de ladite résolution dans tous les domaines.

Les Emirats arabes unis ont fourni assidûment une assistance et une aide à la Somalie soeur et ne cessent de le faire, espérant que la paix et la stabilité seront prochainement restaurées dans ce pays.
